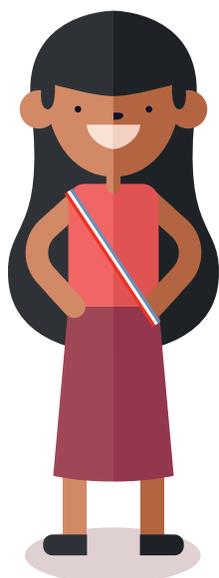
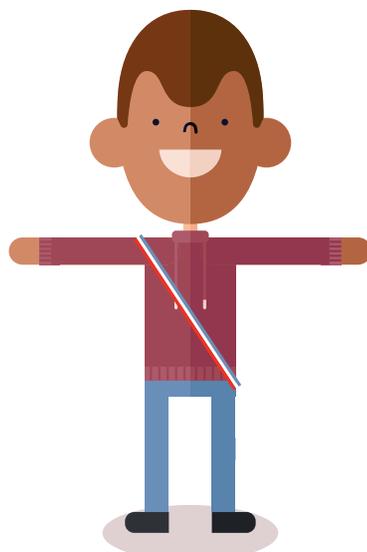
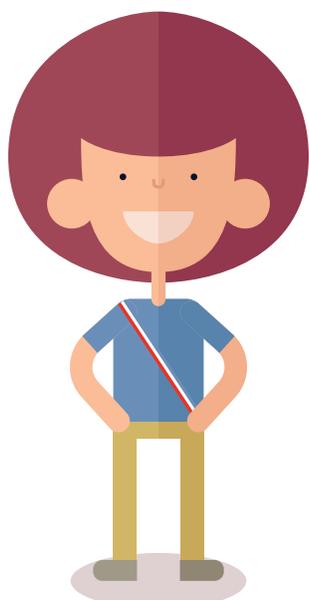


Ville de Goussainville

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



Goussainville

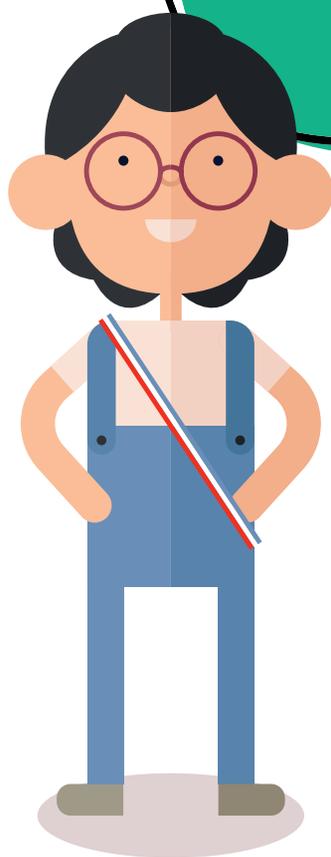


Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu d'expression, de participation à la vie de la commune et de compréhension du fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal des Enfants comptera 26 jeunes conseillers du CE2 ou du CM1 élus pour deux ans.



“ Le Conseil Municipal des Enfants, pour faire quoi ? ”



1. POUR ME FORMER

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma ville, le rôle des élus et celui des services municipaux. J'apprends à gérer un projet.

2. POUR M'EXPRIMER

Je prends la parole et donne mon avis sur la vie locale. Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants car, élu, je suis leur représentant.

3. POUR AGIR

Je suis porteur de projets utiles à l'intérêt général. Je recherche des partenaires pour mener à bien ces projets. Je prends des décisions collectivement.





“

**Comment voter
et candidater ?”**

JE PEUX ÊTRE ÉLECTEUR SI :

- J'habite Goussainville,
- Je suis élève de CE2 ou CM1,

JE PEUX FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

- Je dois être électeur et en classe de CE2 ou CM1
 - Je candidate auprès des enseignants ou des directeurs (directrices) qui organisent des réunions au sein de mon établissement scolaire ou à la mairie.
 - Je dois être muni de l'autorisation parentale
 - J'ai envie de m'investir dans ma ville.
- Si je suis élu, je m'engage pour une durée de 2 ans.

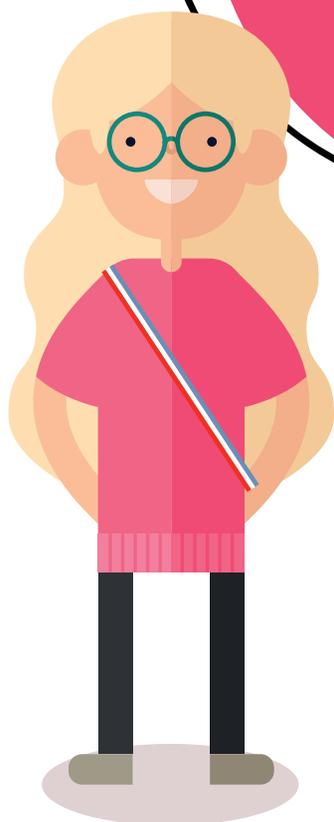
Je dépose ma candidature jusqu'au 19 mai 2023 dernier délai dans mon établissement scolaire ou l'accueil de la mairie.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

“

**J'ai un projet
pour ma ville...**

”



JE CRÉE MON AFFICHE (VOIR PAGE 15)

› Sur une feuille A4 j'écris :

- la date du vote
- le titre de l'élection
- mon projet écolo pour mon école (en 2/3 lignes)
- une phrase clé ou un slogan qui me correspond
- un dessin pour illustrer mon affiche

› Je demande l'autorisation d'accrocher mon affiche dans un lieu visible de l'école et/ou je vais me présenter de classe en classe avec mon affiche.

Je mène ma campagne électorale jusqu'au
26 mai 2023



LES ÉLECTIONS



“ **Comment se passe l'élection ?** ”

1. LE MODE DE SCRUTIN

Les électeurs sont répartis en 13 collèges électoraux, qui sont les écoles élémentaires.

Les 26 sièges seront répartis de manière à ce qu'il y ait 2 enfants par école. Le mode de scrutin comporte un seul tour. Chaque électeur vote pour deux candidats de son école (un garçon/une fille).

2. LE LIEU DU SCRUTIN

- Les goussainvillois scolarisés à Goussainville votent dans leur école.
- Les goussainvillois scolarisés hors de Goussainville votent dans une des 13 écoles en prévenant le directeur ou la directrice.

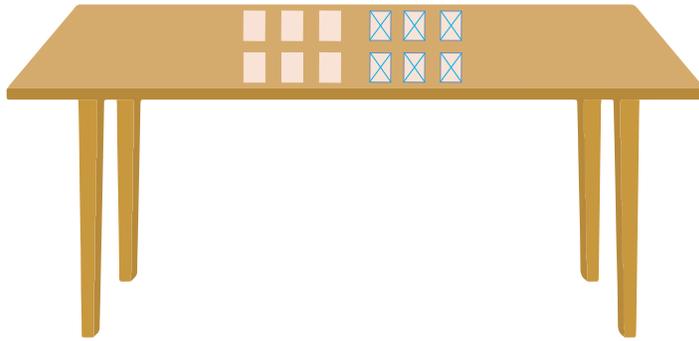
3. LE DÉPOUILLEMENT

Des tables sont mises en place autour desquelles quatre scrutateurs enfants et adultes dépouillent les bulletins de vote. Les voix sont décomptées par candidat. Seront élus les candidats ayant obtenu le plus de voix dans la limite des sièges à pourvoir et en respectant la parité.

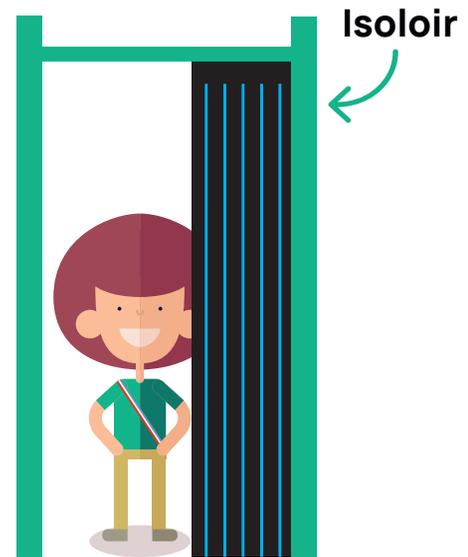
4. LES RÉSULTATS

Les élus proclament les résultats dans la ou les classes des enfants qui ont gagné, suite au dépouillement. Les résultats seront affichés dans un endroit visible de l'école.

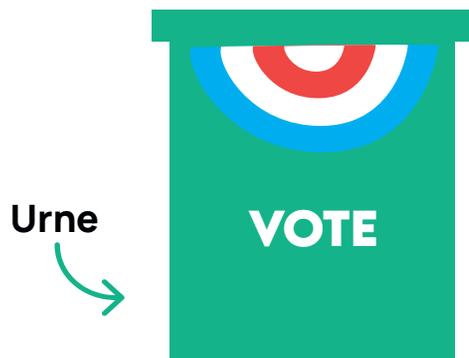
L'élection est organisée dans mon école
entre le 29 mai et le 9 juin 2023



1. JE PRENDS LES BULLETINS DE VOTE ET UNE ENVELOPPE



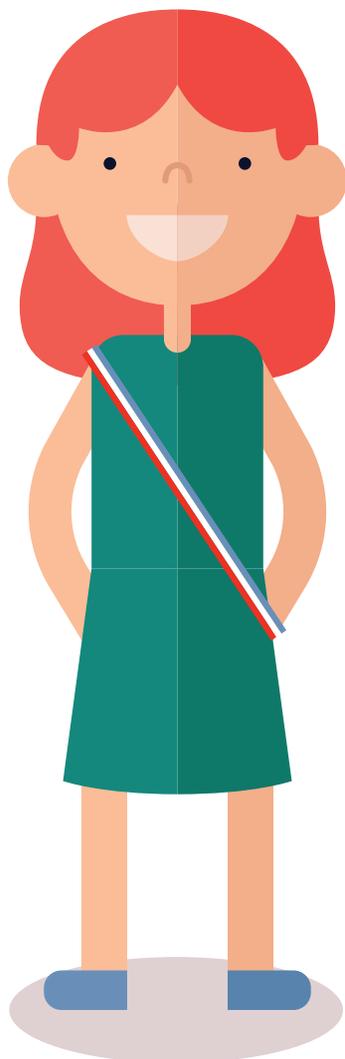
2. JE CHOISIS DEUX CANDIDATS : UN GARÇON ET UNE FILLE



3. JE VOTE

Dans l'idéal le bureau de vote est tenu par un adulte assisté de deux assesseurs enfants et d'un secrétaire enfant si possible.





“
**Comment se passe
l'installation
du CME?**
”

1. L'INSTALLATION

Après les élections une cérémonie d'intronisation du CME est organisée en mairie afin de marquer le début officiel de son activité. C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles, ainsi que les anciens conseillers qui passeront le flambeau aux nouveaux.

2. DURÉE DU MANDAT

Le jeune conseiller municipal s'engage pour deux années scolaires.

Le Conseil Municipal des Enfants sera installé courant
juin 2023



“
**une fois élus
quel sera
notre rôle ?**
”



1. ÊTRE À L'ÉCOUTE DE MES ÉLECTEURS ET DE MES NOUVEAUX COLLÈGES DU CME

Les jeunes conseillers seront à l'écoute des propositions et des doléances de leurs électeurs et réfléchiront entre eux pour mettre en place des projets de développement durable ou dans d'autres domaines selon les besoins.

2. PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DE LA CITÉ

- Je vais aux commémorations communales
- Je participe aux actions de la ville
- Je réponds favorablement aux invitations du maire et aux structures de la ville.

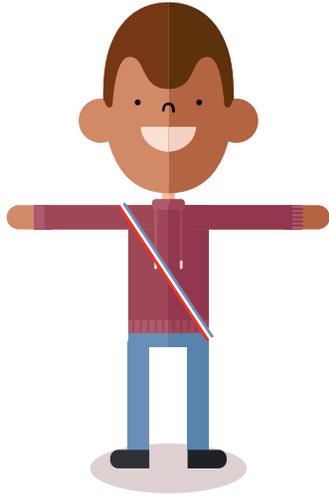
3. PARTICIPER ACTIVEMENT À LA VIE DE LA CITÉ

Une fois ces projets adoptés, le Conseil Municipal des Enfants les transmettra au Conseil Municipal de Goussainville. Les projets pourront faire l'objet d'une présentation orale argumentée devant le Conseil Municipal de Goussainville qui rendra un avis en séance.

Le Conseil Municipal des Enfants et le Conseil Municipal de Goussainville se rencontreront une fois par an minimum.



LES RÉUNIONS



“Que vais-je faire une fois élu ?”

1. PARTICIPER AUX SÉANCES PLÉNIÈRES

Elles réunissent le Conseil Municipal des Enfants en présence d'adultes.

- Quand ?** > Une fois par mois le mercredi de 14h à 16h
- Où ?** > À l'Hôtel de ville
- Pourquoi ?** > Pour apprendre et prendre des décisions
- Comment ?** > La convocation est adressée par l'animateur du CME

2. EFFECTUER DES SORTIES PEDAGOGIQUES

Une à deux fois par an, des sorties sont organisées afin d'appréhender plus concrètement les notions apprises lors des séances du CME

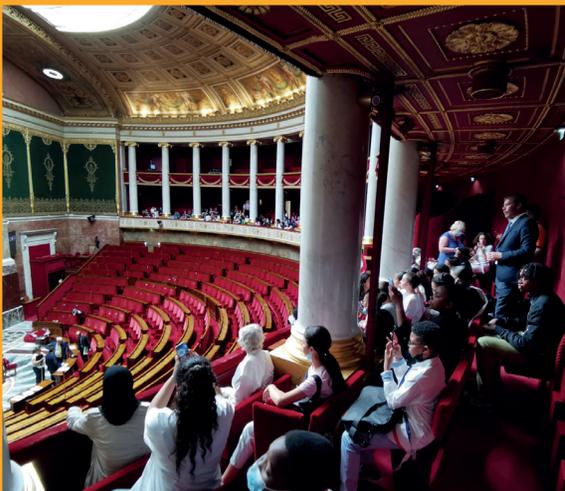
3. PARTICIPER À DES EVENEMENTS MUNICIPAUX

Afin de pleinement participer à la vie de leur ville, les membres du CME sont invités à participer à divers événements municipaux tout au long de l'année



Séance du CME en salle du Conseil Municipal

LES ÉVÈNEMENTS



Visite de l'Assemblée nationale (mai 2022)



Sortie sur le devoir de mémoire et l'histoire de Goussainville (mai 2021)



Voyage pédagogique à Sintra au Portugal - ville jumelée à Goussainville - (octobre 2022)



Participation à la cérémonie du (11 novembre 2021)



Participation au challenge de la propreté (octobre 2021)

À TOI DE JOUER !

Plusieurs réponses sont possibles

1. C'est quoi le conseil municipal des Enfants ?

- a. Un apprentissage de la citoyenneté ?
- b. Un lieu pour discuter entre copains ?
- c. Une participation active à la vie de sa ville ?

2. Qui peut être candidat ?

- a. Un(e) élève de CM2, scolarisé(e) à Goussainville et habitant Louvres ?
- b. Un(e) élève de CE2 ou de CM1, scolarisé(e) à Goussainville et habitant Goussainville ?
- c. Un(e) élève de CE2 scolarisé(e) à Louvres et habitant Goussainville ?

3. Pourquoi être candidat ?

- a. Pour faire des propositions concernant ma ville ?
- b. Parce que j'ai de bonnes notes en mathématiques ?
- c. Pour représenter les enfants de ma ville ?

4. Qui choisit les idées de projets à mener au sein du CME ?

- a. Les parents ?
- b. Les jeunes conseillers ?
- c. Les élus adultes ?

5. Dois-je m'engager sur la durée entière du mandat ?

- a. Oui, mes électeurs comptent sur moi pour les représenter jusqu'à juin 2025
- b. Non, je peux m'arrêter quand je veux.
- c. Oui, car en accord avec mes parents j'ai réussi à m'organiser pour faire mes devoirs et aller à mon activité sportive et culturelle.

REPONSES :

Question 1 : a et c - Question 2 : b - Question 3 : a et c
Question 4 : b - Question 5 : a et c

CANDIDATURE

Au Conseil Municipal des Enfants de Goussainville

NOM : PRÉNOM :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE :

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal de Goussainville. Si je suis élu(e), je m'engage à participer sérieusement aux réunions du Conseil et à la réalisation de projets pendant le mandat de 2 ans. Je m'engage à respecter la charte d'engagement que je dois signer également.

À Goussainville, le Signature :



Le dossier (complété et dûment signé) composé de la feuille de candidature (page 13) de l'autorisation parentale (page 14) et de l'affiche de campagne (page 15) est à remettre à la direction de ton école ou à l'accueil de la mairie.

**Date limite de dépôt du dossier :
vendredi 19 mai 2023**

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :
service démocratie participative.



AUTORISATIONS PARENTALES

Candidature au Conseil Municipal de Goussainville
avant le

Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOM :

Autorise mon enfant

NOM : PRÉNOM :

• À déposer sa candidature au Conseil Municipal des Enfants de Goussainville

• À participer aux réunions sur convocations régulières (mercredi matins ou soirées, samedi) et ce pour une durée de mandat de deux ans.

• J'autorise la diffusion de son image lors de la campagne au sein des établissements scolaires, puis, si mon enfant est élu, sur le site internet de la Ville de Goussainville, dans les publications municipales ou dans la presse locale.

À Goussainville, le Signature :



CONTACT

NOM : PRÉNOM :

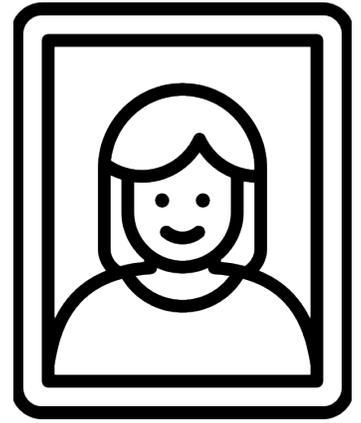
ADRESSE :

ADRESSE MAIL:

TÉLÉPHONE :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE :



je colle ma photo

Je m'appelle :

Nom : _____

Prénom : _____

Je suis en classe de : _____

Mon projet en 2 lignes : _____

Mon slogan : _____

Mon dessin :





LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Service Démocratie Participative

2ème étage de l'Hôtel de Ville

(place de la Charmeuse)

Tél : 01.39.94.78.90

E-mail : democratie.participative@ville-goussainville.fr

Site internet : www.ville-goussainville.fr/democratie-locale

Goussainville

